



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/
26 février 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

497ème séance plénière

PC Journal No 497, point 4 de l'ordre du jour

**DECISION RECOMMANDANT LA NOMINATION
DU REPRESENTANT DE L'OSCE POUR LA LIBERTE DES MEDIAS,
SOUMISE A UNE PROCEDURE D'APPROBATION TACITE
PRENANT FIN LE DIMANCHE 7 MARS 2004, A 18 HEURES**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 193 en date du 5 novembre 1997 sur la création d'un poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias,

Rappelant en outre la décision de la Réunion du Conseil ministériel de 1997 à Copenhague (MC(6).DEC/1) sur la nomination de M. Freimut Duve en tant que Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias à compter du 1er janvier 1998,

Considérant que le second mandat de M. Freimut Duve en tant que Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias est arrivé à échéance le 31 décembre 2003 et que le poste est donc vacant,

Recommande au Conseil ministériel de nommer M. Miklós Haraszti en tant que Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias pour une période de trois ans, à compter du 10 mars 2004.